

Souscripteur : ☐ Plein-proprétaire ☐ Nu-proprétaire		Associé : ☐ NON ☐ OUI - N°	
☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle		☐ Société	
Nom : Prénom : Nom de jeune fille : Né(e) le :/...../..... à Département : Nationalité : Profession :		Forme juridique : Dénomination Sociale : N°SIRET : Représentée par : Né(e) le :/...../..... à Département :	
Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)	Régime Matrimonial : ☐ Communauté réduite aux acquêts ☐ Communauté universelle (contrat) ☐ Participation aux acquêts ☐ Séparation de biens	Capacité juridique : ☐ Majeur(e) ☐ Majeur(e) incapable ☐ Mineur(e) administration légale ☐ Mineur(e) contrôle judiciaire	Imposition : ☐ Revenus fonciers ☐ Impôt sur les sociétés ☐ BNC ☐ BA ☐ BIC
Adresse : Tél. professionnel :			
Tél. personnel : E-mail :			
Accepte de recevoir les documents légaux par voie électronique ☐ OUI ☐ NON			

Co-souscripteur : ☐ Usufruitier ☐ Tuteur		Associé : ☐ NON ☐ OUI - N°	
☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle		☐ Société	
Nom : Prénom : Nom de jeune fille : Né(e) le :/...../..... à Département : Nationalité : Profession :		Forme juridique : Dénomination Sociale : N°SIRET : Représentée par : Né(e) le :/...../..... à Département :	
Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)	Régime Matrimonial : ☐ Communauté réduite aux acquêts ☐ Communauté universelle (contrat) ☐ Participation aux acquêts ☐ Séparation de biens	Capacité juridique : ☐ Majeur(e) ☐ Majeur(e) incapable ☐ Mineur(e) administration légale ☐ Mineur(e) contrôle judiciaire	Imposition : ☐ Revenus fonciers ☐ Impôt sur les sociétés ☐ BNC ☐ BA ☐ BIC
Adresse : Tél. professionnel :			
Tél. personnel : E-mail :			
Accepte de recevoir les documents légaux par voie électronique ☐ OUI ☐ NON			

MONTANT SOUSCRIT

Le(s) soussigné(s)
Déclare(nt) souscrire à parts de la SCPI CAP FONCIERES & TERRITOIRES au prix unitaire de 258,00 € pour la somme GLOBALE de (en chiffres et en lettres)

Règle(nt) la souscription par :

- ☐ Chèque à l'ordre de CAP FONCIERES & TERRITOIRES
- ☐ Virement sur le compte CAP FONCIERES & TERRITOIRES, IBAN : FR76 1610 6002 7096 0047 2296 262 BIC AGRIFRPP861

Souscription à crédit : ☐ OUI ☐ NON, si oui nom et adresse de l'organisme prêteur :
Montant et durée du crédit :
Nantissement : ☐ OUI ☐ NON

Le prix de souscription de **258,00 €** se compose d'une valeur nominale de 200,00 € augmentée d'une prime d'émission de 58,00 €, au 30 décembre 2022.

Ce prix s'entend net de tous autres frais.

Demande(nt) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte identifié par le relevé bancaire ci-joint dont le titulaire est :

Déclare(nt) avoir reçu et pris connaissance des statuts de la société, de la note d'information visée par l'AMF, du dernier bulletin trimestriel d'information, du dernier rapport annuel, du Document d'Informations Clés, et du présent bulletin recto verso.

Déclare(nt) être informé(s) que la société de gestion ne garantit pas la revente des parts.

Fait à le/...../.....

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Bon pour souscription à (nombre) parts »

Code conseiller :
Horodatage F&T :

TSVP →

Document à éditer en 3 exemplaires.

SOUSCRIPTION DE PARTS

Conformément à l'article L 412-1 du Code Monétaire et Financier, la notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 27/09/2019. La version intégrant le prix de souscription au 30 décembre 2022 est disponible à compter de cette même date.

MODALITES RELATIVES A LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 28 février 2014.

Montant du capital social maximum statuaire : 100 000 000 € divisé en 500 000 parts de 200 € de valeur nominale.

Capital social au 30 septembre 2022 : 43 356 600 €

Prix de souscription de 258 € au 30 décembre 2022 : se décomposant en valeur nominale de 200 € augmentée d'une prime d'émission de 58 €. Ce prix s'entend net de tous autres frais.

Une commission de souscription, de 10,00% Hors Taxes (25,80 € HT à majorer de la TVA au taux en vigueur) maximum du prix de souscription, prime d'émission incluse.

Tout nouveau souscripteur doit souscrire un minimum de quatre (4) parts.

Modalités de règlement : L'intégralité du prix de souscription des parts (valeur nominale + prime d'émission) doit être réglée lors de la souscription. Les souscriptions doivent être libellées à l'ordre de la **SCPI CAP FONCIERES & TERRITOIRES**.

Les parts souscrites portent jouissance à partir du 1er jour du cinquième mois qui suit la souscription, accompagnée du versement du prix, la date d'encaissement faisant foi.

MODALITES PRATIQUES DE REDACTION DU PRESENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1. Co-souscription : compléter un bulletin par les deux époux mariés sous un régime communautaire.
2. Époux mariés sous un régime séparatiste : compléter un bulletin par époux.
3. Personnes morales : établir le bulletin au nom de la personne morale et faire signer l'ordre par le mandataire social de la personne morale.
4. Mineurs : établir le bulletin au nom du mineur, le faire signer par son (ses) représentant(s) légal (aux) dûment habilité(s).
5. Incapables : établir le bulletin au nom de l'incapable, le faire signer par le majeur incapable selon le cas et/ou son représentant légal dûment habilité.
6. Nue-propriété/usufruit : établir un bulletin aux noms de l'usufruitier et du nu propriétaire, signé par les deux.

LOI SUR LE DEMARCHAGE FINANCIER

Conformément à l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier, les parts de SCPI ne peuvent faire l'objet du droit de rétractation à la souscription.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE PAR LA LOI N° 2004-801 DU 6 AOÛT 2004

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Dans les conditions prévues par la loi n° 78-187 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès avec possibilité de faire rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.

DOCUMENT A RETOURNER AU SIEGE SOCIAL DE FONCIERES & TERRITOIRES ACCOMPAGNE DES DOCUMENTS SUIVANTS

Pour une personne physique :

- ☒ Copie de livret de famille
- ☒ Copie du contrat de mariage ou de PACS le cas échéant
- ☒ Copie d'une pièce d'identité (CNI, Passeport) en cours de validité
- ☒ RIB
- ☒ Justificatif de domicile de moins de trois mois
- ☒ Questionnaire de Connaissance des Investisseurs
- ☒ Déclaration d'origine des fonds si souscription ≥ 100 000 €

Pour une personne morale :

- ☒ Copie des statuts
- ☒ Kbis original de moins de trois mois
- ☒ Déclaration de bénéficiaire effectif
- ☒ Copie d'une pièce d'identité du représentant (CNI, Passeport) en cours de validité
- ☒ Justificatif de domicile du représentant de moins de trois mois
- ☒ RIB
- ☒ Questionnaire de Connaissance des Investisseurs
- ☒ Déclaration d'origine des fonds si souscription ≥ 100 000 €